

HYBRIGENICS

Communiqué de presse

Hybrigenics lève un total de 9 millions d'euros dont

- **6,5 M€ dans le cadre d'une offre au public et**
- **2,5 M€ dans le cadre d'une opération réservée à des souscripteurs dans le cadre de la loi « TEPA »**

Paris, le 7 avril 2015 – Hybrigenics (ALHYG), groupe biopharmaceutique coté à Paris sur le marché Alternext d'Euronext, focalisé dans la recherche et le développement de nouveaux médicaments contre les maladies prolifératives, annonce ce jour le succès de son augmentation de capital lancée le 30 mars dernier.

Le nombre d'actions nouvelles émises sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité est de 4 584 708 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 1,41 euros par action Hybrigenics. Le produit brut de l'émission s'élève donc à 6,5 millions d'euros, prime d'émission incluse.

Au regard de la demande constatée, 3 776 206 titres ont été alloués au Placement global Institutionnel et 808 502 titres ont été alloués à l'Offre à Prix Ferme centralisée par Euronext, soit un taux de service à 100%

Concomitamment à cette Offre au public, la Société a réalisé une augmentation de capital réservée à une catégorie de bénéficiaires déterminés, à savoir des « Investisseurs souscrivant dans le cadre de la « Loi TEPA »), aux mêmes conditions de prix et de calendrier, d'un produit brut égal à 2,5 M€ et représenté par l'émission de 1 773 049 actions.

Les fonds levés sont destinés à doter Hybrigenics des ressources nécessaires au financement exclusif de la réalisation aux Etats-Unis d'une partie d'une nouvelle étude clinique de Phase II pour évaluer le potentiel de l'inécalcitol dans la leucémie myéloïde aiguë chez des patients âgés ou fragiles, en association avec l'azacytidine (Vidaza®, Celgene) ou la décitabine (Dacogen®, Janssen-Cilag, Eisai). Cette étude était initialement prévue uniquement en France. Le lancement synchrone de l'étude en France et aux Etats-Unis est prévu au premier trimestre 2016.

Rémi Delansorne, Directeur général d'Hybrigenics, commente : « *Le produit net de ces augmentations de capital va permettre à Hybrigenics de lancer l'étude clinique de Phase II de l'inécalcitol dans la leucémie myéloïde aiguë, à la fois aux Etats-Unis et en France. Après la désignation comme médicament orphelin dans la leucémie lymphoïde chronique aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis et le lancement récent d'une étude de Phase II dans la leucémie myéloïde chronique en France, Hybrigenics dispose désormais des moyens financiers pour compléter le positionnement clinique de l'inécalcitol dans chacune des trois principales leucémies de l'adulte.* »

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des actions nouvelles interviendront le 9 avril 2015. Les actions nouvelles seront immédiatement assimilables aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (ISIN FR0004153930 – Mnémon ALHYG). A compter de cette date, le capital social de la Société sera donc composé de 35 778 498 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune, soit un montant de 3 577 849,80 euros.

HYBRIGENICS

A titre indicatif, la répartition du capital à l'issue de ces deux opérations sera la suivante :

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote avant l'Offre et opération TEPA		Répartition du capital et des droits de vote après l'Offre et opération TEPA	
	Nombre d'actions	% du capital *	Nombre d'actions	% du capital
Pradeyrol Développement	2 606 000	8,86%	2 606 000	7,28%
Fondateurs managers et salariés	840 265	2,86%	840 265	2,35%
Fonds historiques	2 473 701	8,41%	2 473 701	6,91%
Autres fonds	453 968	1,54%	453 968	1,27%
Public	23 046 807	78,34%	27 631 515	77,23%
Investisseurs souscrivant dans le cadre de la "Loi TEPA"*			1 773 049	4,96%
Total	29 420 741	100,00%	35 778 498	100,00%

Cette émission a été dirigée par la société de bourse Portzamparc en qualité de Chef de File et Teneur de Livre en charge du placement et par Allegra Finance agissant en tant que listing-sponsor de la Société.

Mise à disposition du prospectus

Le prospectus composé du document de référence de la société Hybrigenics enregistré par l'AMF le 25 février 2015 sous le numéro R. 15-006 (le « Document de Référence »), d'une note d'opération et du résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération) a reçu le visa n°15-115 de l'AMF en date du 27 mars 2015.

Des exemplaires de la note d'opération sont disponibles sans frais au siège social d'Hybrigenics (3/5 impasse Reille – 75014 Paris – France) et sur son site Internet (www.hybrigenics.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques figurant dans le document de référence au chapitre 4 « Facteurs de risques » ainsi dans la note d'opération à la section D du Résumé constituant la 1^{ère} partie de la note d'opération et à la section 2 de la deuxième partie de la note d'opération.

A propos de la leucémie myéloïde aiguë

La leucémie myéloïde aiguë (LMA) est un cancer du sang et de la moelle osseuse dont la fréquence commence à augmenter à partir de l'âge de 50 ans pour culminer à un taux d'incidence de plus de 20 cas pour 100.000 personnes à partir de 75 ans. La LMA est considérée comme une maladie orpheline en Europe, au Japon et aux Etats-Unis. Chaque année, 2.800 nouveaux cas sont diagnostiqués en France et 19.000 aux Etats-Unis.

La LMA est la leucémie dont le pronostic est le plus sombre, avec au mieux seulement 20% de survie à 5 ans en Europe et 25% aux Etats-Unis. Le traitement chimiothérapeutique standard par voie injectable à base de cytarabine ou d'une anthracycline est contre-indiqué en raison de son agressivité chez la plupart des patients de plus de 60 ans ou chez des patients plus jeunes en mauvais état général. Le projet d'étude clinique de Phase II de l'inécalcitol par voie orale s'adresse tout particulièrement à ces patients âgés ou fragiles, en association avec une de leurs rares options de traitement que constituent les agents dits « hypo-méthylants » : l'azacytidine (Vidaza®, Celgene) ou la décitabine (Dacogen®, Johnson & Johnson, Eisai Pharma).

HYBRIGENICS

A propos d'Hybrigenics

Hybrigenics (www.hybrigenics.com) est un groupe biopharmaceutique coté (ALHYG) à Paris sur le marché Alternext d'Euronext, éligible au PEA-PME qui, d'une part, focalise ses programmes internes de R&D sur des cibles et des thérapeutiques innovantes contre les maladies prolifératives et, d'autre part, fournit des services scientifiques protéomiques et génomiques de haut de gamme.

Le programme de développement d'Hybrigenics repose sur l'inécalcitol, un agoniste des récepteurs de la vitamine D actif par voie orale. L'inécalcitol a déjà démontré son excellente tolérance et une forte présomption d'efficacité par voie orale dans le traitement de première ligne du cancer de la prostate hormono-réfractaire métastatique, en association avec le Taxotère®, chimiothérapie intraveineuse de référence dans cette indication. L'inécalcitol a également été testé chez des patients atteints de leucémie lymphoïde chronique, indication thérapeutique pour laquelle il a reçu le statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. Une étude clinique de Phase II de l'inécalcitol est actuellement en cours dans la leucémie myéloïde chronique.

Hybrigenics a un accord de collaboration de recherche avec Servier sur les enzymes de dé-ubiquitination et leurs inhibiteurs en oncologie, neurologie, psychiatrie, rhumatologie, ophtalmologie, diabète et maladies cardiovasculaires. Un premier jalon a été atteint dans un programme de découverte de médicaments inhibiteurs d'une USP en oncologie.

Hybrigenics Services (www.hybrigenics-services.com) est le leader mondial de la technologie double-hybride en levure (Y2H, pour « Yeast Two-Hybrid ») et des services associés pour identifier, valider et inhiber les interactions entre protéines. Hybrigenics Services offre aux chercheurs de tous les secteurs des sciences de la vie des prestations de très haute qualité grâce à sa plateforme Y2H à haut débit certifiée ISO 9001.

Helixio (www.helixio.com) fournit des prestations de services génomiques de pointe spécialisés dans les puces à ADN, l'enrichissement de séquences ADN ou ARN et dans le séquençage de nouvelle génération réalisé sur Illumina NextSeq500.

Hybrigenics Corporation, basée à Cambridge, Massachusetts, USA, est la filiale américaine d'Hybrigenics.

HYBRIGENICS est cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris

ISIN : FR0004153930

Mnémo : ALHYG



Hybrigenics

Rémi Delansorne
Directeur Général
Tél. : +33 (0)1 58 10 38 00
investors@hybrigenics.com

NewCap

Communication financière
Julien Perez / Pierre Laurent
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
hybrigenics@newcap.fr

Avertissement

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions d'Hybrigenics dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions, ou toute

HYBRIGENICS

autre valeur mobilière, d'Hybrigenics ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'Hybrigenics n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et Hybrigenics n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « **Directive Prospectus** »). S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par Hybrigenics d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres autre que la France. En conséquence, les actions d'Hybrigenics ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Hybrigenics d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « **Financial Promotion Order** »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations etc.* ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « **Personnes Habilitées** »). Le présent communiqué est destiné uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auquel se rapporte le présent communiqué est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par les Personnes Habilitées.

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus d'Hybrigenics, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Hybrigenics est présente.